

ANALYSE 2012

La diversité de la Turquie est-elle un obstacle ou non à son adhésion à l'UE ?



Publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La diversité de la Turquie est-elle un obstacle ou non à son adhésion à l'UE?

Introduction

Certains opposants à l'adhésion de la Turquie arguent du caractère musulman de la Turquie, craignant l'arrivée massive de millions de musulmans en Europe. Il est vrai que ce pays est composé à plus de 90 % de musulmans. Cependant, ceux-ci ne constituent pas un bloc monolithique puisqu'une diversité existe en leur sein. De plus, d'autres appartenances d'ordres divers enrichissent le tableau de la diversité ethnique et religieuse turque.

La Turquie a évolué ces dernières années : le processus d'adhésion à l'Union européenne a induit des changements certains.

La diversité ethnique et religieuse

La Turquie est composée principalement de musulmans sunnites de l'école juridique hanafite et de l'école chaféite. Cet Islam sunnite est présent aussi bien chez les Turcs que chez les Kurdes. De nombreuses confréries cadrent cette société musulmane : Bektachie, Nurdju, Suleymandji, etc. Certains musulmans en sont membres et d'autres pas. Il n'y a aucune obligation à ce niveau.

La Turquie abrite aussi en son sein des alévis, appartenant à l'Islam chiite. Cet Islam chiite est, comme l'Islam sunnite, présent chez les Turcs et les Kurdes. Les alévis constituent une grande communauté (15 à 25 % de la population turque) extrêmement variée. Certains alévis se définissent comme musulmans tandis que d'autres s'en distinguent.

Des juifs, des chrétiens (dans leurs diversités) sont également présents mais sont actuellement peu nombreux. D'autres appartenances philosophiques (dont la laïcité) ou religieuses existent aussi.

La situation actuelle du processus d'adhésion

Le processus d'adhésion d'un nouvel Etat-membre à l'Union européenne passe par l'intégration dans sa législation de ce qu'on a appelé l' « acquis communautaire ». Il s'agit de l'ensemble des réglementations mises en place par l'Union depuis sa création.

L'acquis communautaire est constitué de 35 chapitres dédiés chacun à un thème différent : libre circulation des travailleurs, justice, agriculture, etc.. Depuis un an et demi, aucun nouveau chapitre de négociation n'a été ouvert mais aucun chapitre n'a non plus été clôturé. Pourtant, avancer dans ce travail est nécessaire pour que la Turquie fasse des progrès aux niveaux législatif, institutionnel et au niveau des pratiques administratives. A la fin du processus, on pourra considérer que la Turquie aura adopté tout l'acquis communautaire. Ce gel de l'adoption de l'acquis cause des frustrations des deux côtés. Cela crée une ambiance négative et un cercle vicieux d'accusations. Constatant cela, la Commission européenne a

proposé ce qu'on appelle " l'agenda positif" en octobre 2011. Il s'agit de travailler sur des points où il y a un intérêt commun.

D'autre part, les perceptions ne reflètent pas toujours les réalités. Par exemple, certains Turcs sont persuadés que c'est principalement la Grèce qui bloque l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne alors que la partition de Chypre ne serait qu'un problème secondaire !

La question de la liberté des religions dans le processus d'adhésion

Dans le processus d'adhésion de la Turquie, le caractère musulman ou non de la Turquie n'importe pas. La religion rentre sous l'angle de la liberté des religions. Pour que cette liberté soit effective, elle va de pair avec la liberté d'association et le droit à la propriété. Ces 3 notions doivent se réunir pour qu'une communauté puisse exercer sa liberté de religion. L'UE examine donc la question religieuse sous l'angle des libertés des religions. A ce niveau, elle se penche surtout sur les questions concernant les non-musulmans et sur la question des alévis.

Pour les **alévis**, les questions des "cem evi" (temples alévis) et du cours de religion sont soulevées. Les « cem evi » ne sont pas reconnus comme lieux de culte et le cours de religion dispensé par le système d'éducation en Turquie n'est pas diversifié dans son contenu.

En Turquie, il n'existe pas de statut juridique pour les **non-musulmans**. Cela pose un vrai problème. Un système de fondations existe, appelé " vakif". Or, c'est au travers des fondations que les communautés religieuses peuvent s'exprimer au niveau administratif. On arrive donc devant le problème qu'une communauté religieuse ne peut pas avoir, en Turquie, la possibilité de se présenter en tant que telle devant une administration, puisqu'elle n'existe pas légalement. Malgré les progrès actuels, il n'existe pas de solution véritable à ce problème...

Les fondamentaux des relations avec l'Union européenne et l'interdépendance

Les fondamentaux des relations avec la Turquie sont très solides. La Turquie est un pays qui se développe aux niveaux économique et démocratique mais aussi sur le plan régional et sur la scène mondiale. Il est intéressant de noter qu'en 2010, plus d'Allemands sont partis chercher du travail en Turquie que de Turcs sont allés chercher du travail vers l'Allemagne ! Parmi ces Allemands, probablement pas mal de personnes originaires de Turquie, mais cette situation est vue comme positive par l'Union européenne.

Ceci dit, il ne faut pas oublier que près de 50 % du commerce de la Turquie se fait avec l'UE. 85% des investissements réalisés en Turquie viennent de l'UE. Citons un exemple dans le créneau de la construction automobile : toutes les voitures de marque Renault Clio sont produites en Turquie.

Tous les transferts technologiques vers la Turquie viennent de l'UE. On peut d'ailleurs considérer que l'Union douanière et le statut de candidat ont aidé la Turquie à réaliser son évolution. Elle offre un cadre législatif et administratif stable, ce qui est apprécié par les

entrepreneurs. D'un autre côté, la Turquie offre des avantages concernant sa force ouvrière estimée comme éduquée et mobile. Il y a donc une interdépendance entre la Turquie et l'UE. Ces fondamentaux solides ne « laissent » pas la procédure d'adhésion dérailler !...

La classe politique turque est favorable au processus d'adhésion. Ceci dit, certains journalistes en Turquie déclarent que si le processus d'adhésion ne fonctionne pas, la Turquie abandonnera cette perspective « car le pays est fort et n'a pas besoin de l'Europe ». La question est de savoir quel sera le coût d'un renoncement éventuel aux négociations d'adhésion. D'abord les bénéfices économiques liés au processus d'adhésion seront touchés. Ensuite, il ne faut pas minimiser le rôle du processus dans l'amélioration de la démocratie en Turquie. Enfin, en ce qui concerne le poids international et la question de la sécurité, la position forte de la Turquie est aussi due à sa relation avec l'UE. Quand la Turquie parle, on peut aussi considérer que l'UE parle en partie car elles travaillent toutes deux ensemble pour certains dossiers.

L'évolution actuelle de la République de Turquie

Quelques questions et remarques liées à la situation actuelle en Turquie :

1. La Turquie a octroyé récemment des titres de propriété au Patriarcat œcuménique (chrétien orthodoxe), ce qui est indirectement une reconnaissance de son existence légale.
2. Certains Kurdes demandent une reconnaissance officielle dans la Constitution au travers de droits politiques et culturels. En 2009, la chaîne télévisée TRT-Ses, proposant des programmes en langue kurde, a obtenu la permission de diffuser sur les ondes, ce qui constitue une grande avancée pour un pays tel que la Turquie. Aujourd'hui, la société civile est écoutée en vue de l'élaboration de la nouvelle constitution. Le BDP, parti pro-kurde, est représenté au Parlement sans pour autant avoir le monopole de la défense de la cause kurde. Des citoyens kurdes sont aussi présents dans d'autres formations politiques. Soulignons ici le fait que la société turque n'est pas nécessairement coupée en deux à ce niveau, des Kurdes et des Turcs cohabitent paisiblement, même si des heurts existent encore, parfois même graves. Mais des mariages, voisinages et relations interpersonnelles sont observés depuis des siècles.
3. Par rapport aux relations avec l'Arménie voisine : le point de vue de la Commission européenne est de préférer regarder devant elle pour avancer avec la Turquie. Elle considère qu'elle n'est pas là pour imposer à un pays une certaine définition de l'histoire et qu'elle n'a d'ailleurs demandé à aucun Etat de clarifier des points historiques avant une éventuelle adhésion. Toujours selon la Commission européenne, l'UE est un projet politique qui va de l'avant. La clarification du passé avec les Arméniens n'est selon elle pas une condition d'adhésion. Cette vision est interpellante pour de nombreux citoyens belges et européens qui pensent que l'Arménie et la Turquie doivent se mettre d'accord sur leur passé avant une éventuelle adhésion de la

Turquie.

4. Les institutions européennes ne sont-elles pas saturées quant à l'adhésion d'un nouveau membre quel qu'il soit? Quelle est la capacité d'absorption institutionnelle de l'UE? Il existe des difficultés européennes à cause des dettes souveraines. La Turquie est un cas difficile car beaucoup de problèmes compliquent la procédure (grandeur du pays, population, etc.) même si la balance penche vers l'adhésion.
5. Quelle est la définition de la laïcité en Turquie? Qu'est-ce que l'Europe demande à la Turquie concernant les non-musulmans? Quel est le regard de la Turquie envers les minorités chrétiennes? Est-il différent de celui de l'Europe? Le leader du parti nationaliste en Turquie a récemment déclaré qu'un soldat chrétien tué par des terroristes ne pouvait pas être qualifié de martyr...

Concernant la laïcité, l'UE est composée de pays laïques (cf. la France) mais aussi – et on le sait moins – d'Etats avec une religion officielle (tels que la Grèce, la Suède et le Royaume-Uni). Elle n'impose donc pas un système uniforme de gestion des relations avec les appartenances diverses. Si la laïcité des Etats-Unis a servi à donner plus de libertés aux communautés religieuses, on peut estimer que la laïcité de la Turquie a servi notamment à mieux contrôler l'Islam. La laïcité n'est pas une confession, d'où nécessité de ne pas opposer musulman et laïque. On peut être musulman et laïque, la laïcité étant une philosophie de séparation de la religion et de l'Etat et le positionnement à égale distance face aux diverses appartenances religieuses et philosophiques.

6. La Turquie n'a jamais eu de constitution civile. La nouvelle constitution, qui sera la première constitution civile de l'histoire de la République, est en construction. Elle doit être le fruit d'un grand débat qui est d'ailleurs en cours actuellement. La commission parlementaire pour la nouvelle constitution est actuellement à l'écoute de la société civile. Cette dernière dépose ses positions et la commission les entend. Le Patriarche Bartholomé (Patriarcat œcuménique) et le Patriarche arménien ont été écoutés.

En mai 2012, la nouvelle constitution commencera à être rédigée. La rédaction d'une constitution démocratique constituera un pas vers une société dont les différentes composantes seront, espérons-le, considérées à « égale distance » par l'Etat. Cette nouvelle constitution remplacera l'actuelle constitution non démocratique qui avait été le fruit du coup d'Etat militaire de septembre 1980. Précisons qu'en date du 4 avril 2012, la justice turque a débuté le jugement des acteurs de ce coup d'Etat sanglant qui avait opprimé de larges pans de la société turque au travers d'emprisonnements, de tortures et de peines capitales.

Conclusion

La Turquie est un pays candidat à l'adhésion à l'UE. Comme tout pays, elle a un passé, un présent et un avenir. L'Union européenne regarde la Turquie sous l'angle des critères d'adhésion, elle n'impose ni une clarification des points historiques, ni un système ou un régime politique. Pour la Commission européenne, les critères d'adhésion seuls sont les conditions de l'adhésion de la Turquie à l'UE. La liberté des religions et la reconnaissance des minorités constituent des éléments importants que l'UE suit de près concernant le développement de la démocratie en Turquie.

Du chemin reste à parcourir, mais la Turquie est néanmoins en plein développement démocratique. Aujourd'hui, nous pouvons considérer que la dynamique générale est positive, même si des zones d'ombre persistent.

Seyma GELEN,
Membre de la Commission
« Europe : cultures et élargissement »
de Pax Christi Wallonie-Bruxelles,
Avril 2012